



Interpellation - 24_INT_81 - Josephine Byrne Garelli et consorts - « Pour un peu moins de travail administratif dans le monde de la Santé et un peu plus de temps pour les patients »

Texte déposé :

La « SonntagsZeitung » le révélait dernièrement dans un article consacré au marché du travail : la folie bureaucratique se propage à tous les secteurs ! Le monde agricole et celui de la Santé sont aux premières loges. Ce n'est que dans l'administration que de nouveaux emplois sont principalement créés.

La bureaucratie se propage de manière exponentielle. Dans le système de santé, le nombre de postes à temps plein parmi le personnel soignant a augmenté de 21% entre 2010 et 2021 mais de 45% pour le personnel administratif. Plus le nombre de personnel augmente dans les bureaux, plus l'Etat (Confédération et Cantons), édicte des règlements, de nouvelles ordonnances, des protocoles à remplir.

Le domaine de la pharmacie n'y échappe pas : procédure au changement, procédure pour la mise en quarantaine, procédure pour le premier jour d'un collaborateur, procédure pour la panne d'un frigo ou d'une imprimante, des procès-verbaux pour tous les colloques internes...cette énumération n'est qu'une partie de l'iceberg. Depuis plus d'un an, les pharmacies sont confrontées à la pénurie de médicaments.

Les virus hivernaux ont aggravé le manque des traitements : ce sont près de 800 produits indisponibles actuellement. Parmi les médicaments touchés, citons les antibiotiques pour enfants, les médicaments destinés à traiter les maladies cardiovasculaires, les antidouleurs, les anxiolytiques, certains vaccins, des antidiabétiques. Or, qui se trouve en face du patient angoissé pour lui expliquer que son médicament n'est plus sur le marché? Qui se trouve en face du patient pour trouver une solution à son problème ? Soit en cherchant une alternative avec le médecin, soit en fabriquant, si on est en possession du principe actif, le remède manquant, soit en se faisant aider par d'autres collègues ? Si les patients cherchent surtout à comprendre, cela prend du temps et de l'énergie de leur donner les bonnes explications. Si un générique manque, l'emballage change, la couleur du comprimé aussi et il faut convaincre.

En ces moments difficiles, tout le temps doit être consacré à s'occuper de ce qui est le plus important, à savoir le patient. Celui-ci doit ressortir rassuré et convaincu de la solution personnalisée que lui a trouvée son apothicaire. Si pour garantir la sécurité, certaines obligations légales sont nécessaires et non contestées, d'autres sont inutiles et chronophages.

Dès lors, je me permets de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes:

1. Le Conseil d'Etat se rend-il compte de la charge administrative qui ne cesse d'augmenter et engendrée par les diverses procédures exigées pour être aux normes ?
2. Certaines de ces procédures telles celle pour le premier jour d'un collaborateur ou les PV des colloques internes ne sont-ils pas abusifs ? Cela regarde-t-il l'Etat ou est-ce du domaine privé de l'officine ?
3. Le Conseil d'Etat se rend-il compte que c'est en étant au comptoir avec les patients que les pharmacien(ne)s exercent leur métier de manière adéquate et non en étant dans leur bureau à remplir des fiches administratives ?
4. L'arrivée du DEP aggravera la situation en induisant de nouvelles contraintes administratives. Quelles mesures l'Etat est-il prêt à introduire pour éviter cette surcharge de travail ?

Par avance, je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses

Conclusion : Souhaite développer

Cosignatures :

1. Anne-Lise Rime (PLR)
2. Aurélien Clerc (PLR)
3. Bernard Nicod (PLR)
4. Blaise Vionnet (V'L)
5. David Vogel (V'L)
6. Denis Dumartheray (UDC)
7. Fabrice Tanner (UDC)
8. Gérard Mojon (PLR)
9. Guy Gaudard (PLR)
10. Jean-Daniel Carrard (PLR)
11. Jean-Louis Radice (V'L)
12. Jean-Marc Udriot (PLR)
13. Jean-Rémy Chevalley (PLR)
14. Laurence Bassin (PLR)
15. Laurence Creteigny (PLR)
16. Marion Wahlen (PLR)
17. Mathieu Balsiger (PLR)

18. Michael Wyssa (PLR)
19. Monique Hofstetter (PLR)
20. Nicolas Suter (PLR)
21. Olivier Agassis (UDC)
22. Olivier Petermann (PLR)
23. Philippe Germain (PLR)
24. Pierre Wahlen (VER)
25. Pierre Zwahlen (VER)
26. Pierre-Alain Favrod (UDC)
27. Pierre-André Romanens (PLR)
28. Regula Zellweger (PLR)
29. Thierry Schneiter (PLR)
30. Valérie Zonca (VER)